## **CHAMPIONNAT NATIONAL VOLLEY BALL CJF-2023**























# RENSEIGNEMENTS GENERAUX ASPECTS PRATIQUES ET LOGISTIQUES

## **CONTACT ORGANISATEUR**

### REFERENT LOCAL:

Nicolas MARZIN – directeur départemental UGSEL 44 – 06.47.66.69.23 – nmarzin@ec44.fr

### LIEUX DE LA COMPETITION ET ACCES

Gymnase Jean Jahan 1 509 Route de St Joseph 44300 Nantes (44x24, 3 terrains, 250 places en tribune, 80 places parking)

## **ACCUEIL**

## Mercredi 8 mars 2023 de 15h30 à 17h30 au :

Col/lyc Blanche de Castille - 43 boulevard Jules Verne - 44300 NANTES

PASSAGE OBLIGATOIRE à l'accueil pour la vérification des engagements, le contrôle administratif et l'accueil sportif (présentation des licences encadrants - voir partie technique et sportive)

## **PARKING**

Pour les véhicules légers et minibus : Dans l'enceinte de l'établissement – Accès par la rue Racapé Toutes les équipes doivent être autonomes dans leur déplacement, entre les différents sites d'hébergement, de compétition et de restauration. L'organisateur ne prévoit pas de navette.

## **HEBERGEMENT**

L'hébergement est à réserver par vos soins auprès des hôtels ou autres. Une liste est disponible sur le site de l'UGSEL Nationale.

## **RESTAURATION**

La restauration se fera au self de l'établissement.

Commande à adresser à l'UGSEL Loire Atlantique en utilisant le questionnaire de participation à retourner par mail pour le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023 et par voie postale pour votre règlement.

Attention l'organisation se réserve le droit d'annuler l'engagement si vous ne respectez pas les dates données.

## **FORFAIT RESTAURATION:**

MERCREDI SOIR, JEUDI MIDI, JEUDI SOIR ET PANIER REPAS POUR LE VENDREDI MIDI : 35.00 €

Tout repas commandé sera dû. En cas de désistement, aucun remboursement ne pourra être effectué.

## **DROITS D'ENGAGEMENT**

12,00 € par participant (joueurs)





### SERVICE MEDICAL

Chaque établissement doit se munir d'une trousse de secours pour les premiers soins

## **QUESTIONNAIRE**

A retourner à l'UGSEL LOIRE ATLANTIQUE par mail au plus tard pour le **1**<sup>er</sup> mars **2023** et par voie postale avec le règlement.

Merci de joindre un chèque du montant total (droits d'engagement et restauration) à l'ordre de « UGSEL LOIRE ATLANTIQUE ».

Vous avez aussi la possibilité de régler par virement sur le compte : FR76 3000 3014 1000 0372 7217 282 UGSEL LOIRE ATLANTIQUE, 15 rue Leglas Maurice – BP 44104 – 44041 NANTES cedex 1

Courriel: ugsel@ec44.fr

### **PRIMES KILOMETRIQUES**

La prime kilométrique versée en 2022 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de

0,02 € par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet A/R ; référence Dicoroute).

#### **NOTE IMPORTANTE**

L'accès aux aires de pratiques se fait avec des chaussures propres et adaptées.

## **TEMPS PASTORAL**

Un temps fort sera partagé le mercredi soir lors de la cérémonie d'ouverture.

## **CADEAU / SOUVENIR**

Chaque participant se verra remettre un cadeau souvenir.

## **RAVITAILLEMENT**

Boissons fraîches et fruits à disposition pendant le tournoi Chaque joueuse doit avoir sa gourde personnelle pour s'hydrater pendant le tournoi

## **TEMPS DE CONVIVIALITE**

**APERO DES REGIONS**: chaque enseignant est invité à apporter une spécialité de sa région, elle sera partagée lors du temps convivial le jeudi 9 mars en soirée

## **PHOTOS**

Des photos seront prises lors de la compétition

Les participants, ou leur représentant légal autorisent expressément les organisateurs et l'U.G.S.E.L à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.





## **ASPECTS REGLEMENTAIRES & SPORTIFS**

### **ACCUEIL SPORTIF ET LICENCES**

L'accueil sportif ne peut se faire qu'après passage à l'accueil administratif.

Les licences élèves et licences encadrants seront vérifiées avant la compétition et cette vérification est obligatoire.

Conformément à l'article 7 des règlements généraux sportifs :

La licence peut être présentée sous différentes formes : - Listing des licenciés extrait d'Usport (sur papier ou sur support numérique). - Licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

En conformité avec l'article 9, tout participant encadrant à une compétition ou rencontre Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS ou personne participante à l'animation de l'association sportive, doit être titulaire d'une licence encadrement délivrée à titre gratuit par son comité. Il devra être en mesure de présenter la licence encadrement sur papier ou sur support numérique.

## **REGLEMENTS**

Se référer aux Règlements Généraux et Spécifiques 2022-2023 parus sur le site de l'UGSEL Nationale : www.ugsel.org

Tous les enseignants sont invités à prendre connaissance des règlements communs aux sports collectifs et les règlements spécifiques à leur activité

## Points importants:

Chaque joueuse doit apporter un maillot avec un numéro devant.

2 jeux de maillots de couleurs différentes

## **REPRESENTANTS DU BUREAU NATIONAL**

### **DELEGUES SPORTIFS ET RESPONSABLES DES JEUNES OFFICIELS:**

THEBAULT Sylvain; GEFFROY Bruno; Adrien ISNARD

### **CERCLE DU RESPECT:**

Avant chaque match, tous les participants à la rencontre (joueurs-officiels- encadrants) se réuniront au centre du terrain en formant un cercle. Chaque équipe dira une phrase, choisie dans celles proposées par l'établissement, ou qu'ils auront composé ou trouvé, sur les valeurs qu'ils prônent lors de ce championnat national

## **CHARTE ETHIQUE ET SPORTIVE**

Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive (cf. page 10)

## **RESPONSABILITE / COMPORTEMENTS**

Les accompagnateurs (professeur d'EPS, parents ou autres encadrants) ainsi que les chefs d'établissement sont directement responsables de la tenue de leurs équipes durant toute la durée du championnat et tout dégât que ces dernières pourraient causer durant leur séjour.





## **VOL / DEGRADATIONS**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols. Chacun doit être responsable de ses effets et savoir les surveiller, ou les faire surveiller.

Il est important de ne rien laisser apparent dans les véhicules.

### LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES

Les procédures font référence à l'article 29 des règlements généraux.

Pour être recevables, **les réserves et réclamations** doivent être écrites sur la feuille de match par l'arbitre sous la dictée du capitaine ou du responsable de l'équipe réclamante et en présence du capitaine ou du responsable de l'équipe adverse.

Elles ne peuvent porter que sur une faute technique d'arbitrage, c'est-à-dire une mauvaise interprétation par l'arbitre, le marqueur ou le chronométreur des lois du jeu. Elles seraient déposées en pure perte, si elles portaient sur une question de fait dont l'arbitre est seul juge et pour laquelle sa décision est sans appel. Pour être recevable, une réclamation doit être :

- effectuée verbalement auprès de l'arbitre, par le capitaine ou le responsable de l'équipe réclamant dès le premier arrêt de jeu suivant la décision contestée ;
- confirmée après la rencontre sur la feuille de match selon les modalités prévues ci-dessus.

Jury d'appel : la commission disciplinaire et règlementaire comprend 3 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, ou de la CSN le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou son (sa) représentant(e), un (une) représentant(e) des arbitres et éventuellement deux personnes à désigner sur place.

## **TENUE VESTIMENTAIRE**

Une tenue sportive spécifique à l'activité est obligatoire.

Le port du maillot d'établissement est obligatoire. En cas d'absence de maillot d'établissement, un maillot neutre sera toléré. Cf article 10 des RG.

Les athlètes d'une même équipe doivent obligatoirement avoir un maillot identique.

## **TENUE DES ATHLETES**

Pendant la participation aux épreuves et la remise des médailles, les « MAQUILLAGES et GRIMAGES » ne seront pas tolérés.

## **BALLONS**

Chaque équipe prévoit ses ballons pour l'échauffement ARBITRAGE

Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national doit présenter un JO dans toutes les catégories, y compris juniors garçons. Le JO fait partie de la délégation, composée au maximum de 8 élèves.

Voir règlement spécifique volleyball (Ugsel Nationale)

## **CONTRÔLE ANTI-DOPAGE**

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti-dopage suivant les modalités arrêtés par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments







## **PROGRAMME GENERAL**

Mercredi 8 mars 2023	
De 15h30 à 17h30	Accueil des équipes
	Vérification des licences
17h30 – 18h30	Cérémonie d'ouverture et tirage au sort des matchs
19h15	Repas au self de l'établissement
Jeudi 9 mars 2023	
7h45	Accueil au gymnase
8h30	Matchs
12h30 – 13h30	Restauration au self de l'établissement
14h – 17h30	Matchs
18h30	Temps de convivialité
19h30	Restauration au self de l'établissement
20h30	Animation
Vendredi 10 mars 2023	
7h45	Ouverture du gymnase
8h30 – 11h30	Matchs
12h00	Remise des récompenses et clôture du championnat
12h30	Distribution des paniers repas







## **CHARTE**

## **ÉTHIQUE ET SPORTIVE**

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux évènements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'adulte est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son chef d'établissement.

L'organisateur s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.

ÉDUQUER ... TOUT UN SPORT!